

APPENDICE E

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

FRAIS D'ENTREPOSAGE À 1/30^e DE CENT LE BOISSEAU PAR JOUR, EN COMPARAISON D'UN TAUX DE 1/35^e DE CENT PAR BOISSEAU PAR JOUR PORTÉS AU DÉBIT DU COMPTE DES LIVRAISONS EN COMMUN DE 1958-1959

Taux d'entreposage de 1/30 ^e de cent le boisseau par jour.....	.03333 cents
Taux d'entreposage de 1/35 ^e de cent le boisseau par jour.....	.02857 cents
Augmentation.....	.00476 cents
Augmentation proportionnelle.....	16.661%
Frais d'entreposage globaux payés à raison du taux du compte en commun de 1958-1959 de 1/30 ^e de cent le boisseau par jour	
Part de l'entreposage des frais des éleveurs ruraux.....	\$30,455,741.28
Entreposage aux terminus et dans les minoteries.....	10,985,187.09
	<u>\$41,440,928.37</u>
Si le taux d'entreposage avait été de 1/35 ^e de cent le boisseau par jour, le total des frais d'entreposage payés, figurant dans le compte en commun de 1958-1959 aurait été de.....	35,522,521.12
Montant brut débité sur le compte en commun de 1958-1959 pour l'entreposage au taux de 1/30 ^e de cent en comparaison de 1/35 ^e de cent le boisseau par jour.....	\$ 5,918,407.25
Fonds versés à la Commission aux termes de la loi sur les réserves temporaires de blé et portés sur le compte en commun de 1958-1959.....	\$42,959,442.41
Part de l'entreposage à raison de 1/30 ^e de cent le boisseau par jour	28,780,680.44
Si le taux d'entreposage avait été de 1/35 ^e de cent le boisseau par jour, la part de l'entreposage des fonds reçus de l'État aux termes de la loi sur les réserves temporaires de blé aurait été de.....	<u>24,670,352.93</u>
A porter au crédit du compte en commun de 1958-1959 à la suite de l'augmentation des versements de l'État à la Commission aux termes de la loi sur les réserves temporaires de blé.....	\$ 4,110,327.51
Montant net débité sur le compte en commun de 1958-1959 en raison du taux d'entreposage de 1/30 ^e de cent le boisseau par jour, en comparaison du taux d'entreposage de 1/35 ^e de cent le boisseau par jour.....	<u>\$ 1,808,079.74</u>